

c.B. 64.401. - EF.

25.8.1954.

Note pour le Chef du Département.Centre européen de la Culture  
à Genève; demande de subvention.

Par lettre du 5 juillet 1952 adressée au Chef du Département de l'intérieur, le Centre européen de la Culture a sollicité une subvention fédérale. Dans sa demande, il relevait, entre autres, qu'il est une association autonome ne dépendant en aucune manière du Conseil de l'Europe ou d'une autre organisation gouvernementale ou politique.

D'entente avec nous, le Département précité a examiné cette demande et envisageait l'octroi d'un subside de 20'000 à 25'000 francs. Peu auparavant, le Centre avait dû verser 19'697.12 francs à la Confédération sous forme d'un impôt de luxe et impôt sur le chiffre d'affaires, résultant de la vente d'une médaille d'or destinée à financer le Centre. Le Département des finances et des douanes s'opposait cependant catégoriquement à l'octroi d'une subvention et la demande n'a pas pu être retenue. Le Département de l'intérieur a ensuite informé le Centre de l'attitude négative des autorités fédérales.

Plus tard, lors d'une réunion de la Commission des affaires étrangères du Conseil national, à Lugano en mai 1954, M. Oprecht, Conseiller national, a fait part de son intention de reprendre la question d'un appui financier au Centre. Comme on le sait, M. Oprecht préside une organisation rattachée audit Centre : l'Association européenne des Guildes et Clubs du Livre.

Une considération générale concernant l'activité du Centre s'impose ici : Quoique les problèmes de la civilisation et de la culture européenne figurent dans ses statuts comme étant les buts premiers du

./.



Centre, il n'en demeure pas moins que celui-ci consacre, par l'activité et les tendances de ses membres, une partie considérable de son activité à des fins qui visent à l'unification de l'Europe. Ainsi, des articles rédigés par des personnalités - souvent influentes - de la vie européenne et ayant trait à l'idéal d'une Europe unifiée sont publiés plus ou moins régulièrement dans le bulletin du Centre. Ces articles sont consacrés, entre autres, au projet d'une constitution européenne, à des questions de politique européenne, à l'Europe et l'unité allemande, au pool européen de l'énergie atomique, à la Communauté du charbon et de l'acier et au Sénat européen. Enfin, dans le but d'étendre son rayonnement à des sphères nouvelles et influentes, le Centre tend à s'assurer toujours davantage de l'appui de personnalités dont l'activité déborde largement le domaine de la culture au sens technique du mot.

Parmi les trois organisations culturelles consultées par nous dans l'idée de savoir ce qu'elles pensent d'un appui financier au Centre, seule Pro Helvetia, par son président M. de Salis, s'est prononcée d'une façon définitive et négative. M. de Salis déconseille nettement l'octroi d'un subside au Centre : il relève que celui-ci est une organisation de tendance politique, qui combattrait même la notion de la neutralité suisse. En revanche, il ne verrait guère un inconvénient dans le fait d'accorder une subvention à une association rattachée au Centre, mais de caractère purement culturelle, p. ex. dans le domaine de la musique ou du livre.

Par lettre du 5 de ce mois, le Département de l'intérieur a également pris position dans l'affaire. Il ne lui est cependant guère possible de faire une proposition dans le sens de la demande de M. Oprecht en raison du fait que ses projets nécessitent une augmentation de plusieurs crédits au budget de la Confédération de l'année 1955, ou même l'introduction de nouveaux crédits. (On prévoit, entre autres, l'augmentation du crédit en faveur de Pro Helvetia de 600'000 francs à un million). Dans ces circonstances et vu l'activité internationale du Centre, le Département de l'intérieur estime qu'il appartiendrait plutôt

- 3 -

à notre Département de proposer l'appui financier sollicité. Il recommanderait vivement notre proposition. Il relève toutefois que le Département des finances et des douanes n'a probablement pas changé son attitude négative à l'égard d'une demande de subvention.

Les deux autres organisations culturelles consultées, soit la Société suisse des sciences morales et la Société des écrivains suisses, n'ont pas répondu d'une manière définitive, n'étant pas encore en possession de renseignements précis concernant le Centre européen de la Culture. Toutes deux se prononceront ultérieurement, probablement vers la fin du mois d'octobre prochain.

Annexes: lettre de Pro Helvetia du 17.6.54.  
lettre du Département de l'intérieur, du 5.8.54.

sig. Michell

fh